

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 29 octobre 2024 à distance**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Achat pneus pour la PMF de Rochefort – Complément de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le devis complémentaire n° 2435129 pour la commande de 6 pneus pour la PMF de Rochefort à la SA Guy Hérion à 6900 Marloie, pour un montant de € 654,00 HTVA, soit € 791,34 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-02.

2. MP Formation en intelligence collective - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-063 du marché "Formation en intelligence collective" et le montant estimé qui s'élève à € 33.057,85 hors TVA ou € 40.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024 pour la tranche 1 et par le crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2025 pour la tranche 2, article 351/123-17.

3. Intervention psycho-sociale formelle - Mesures de l'employeur

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre bonne note de l'avis du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux de Cohezio, reçu le 23 juillet 2024, concernant une demande d'intervention psychosociale formelle individuelle, ainsi que de la proposition du Commandant de zone ; De valider et prévoir des mesures collectives.

4. Projet OJ conseil - complément

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'ajouter 3 dossiers à l'ordre du jour du Conseil du 08 novembre 2024.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Pascal JACQUIEZ

